



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-723

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Délégation Départementale de Paris**

75-2022-10-03-00034 - Arrêté n°2022-DD75-103 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophthalmologie des Quinze-Vingts (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

75-2022-10-03-00034

Arrêté n°2022-DD75-103 portant modification  
de la composition du conseil de surveillance du  
Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des  
Quinze-Vingts

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°2022-DD75-103**

#### **Portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts**

#### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;
- VU** Le décret n°2010-1273 du 25 octobre 2010 relatif au Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n°DS-2022-035 du 22 juin 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la délégation départementale de Paris ;
- VU** L'arrêté n°2022-DD75-005 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts ;
- VU** Le courrier du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, émettant un avis favorable à la candidature de Monsieur Philippe TILLOUS-BORDE, membre de l'association Valentin Haüy, au conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts en qualité de représentant des usagers ;
- VU** Le courrier du Conseil d'Etat proposant auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France la nomination de Monsieur Jean MARIMBERT au conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le 3° de l'article 2 de l'arrêté n°2022-DD75-005 est modifié comme suit :

Un représentant de l'Assemblée Nationale, dans l'attente d'une révision législative permettant le renouvellement du mandat ou la désignation de parlementaires au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts, conformément à l'article R6147-60 du code de la santé publique.

Monsieur Jean MARIMBERT, conseiller d'Etat, désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat.

Monsieur Philippe TILLOUS-BORDE, représentant des usagers désigné par le Préfet de région d'Île-de-France.

**ARTICLE 2 :** Suite à cette modification, le conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts est composé des membres, ayant voix délibérative, suivants :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Valérie MONTANDON, conseillère régionale, représentante du Conseil régional d'Île-de-France ;  
Monsieur Pierre DENIZIOT, conseiller régional délégué spécial, désigné par la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé sur proposition de la présidente du Conseil régional d'Île-de-France ;
- Madame Emmanuelle PIERRE-MARIE, représentante du Conseil de Paris ;  
Monsieur Patrick BLOCHE, représentant de la maire de Paris ;  
Monsieur Nicolas BONNET-OULADJ, représentant de la ville de Paris désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France sur proposition de la maire de Paris.

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Madame Sandra EL GHARBI, infirmière représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le professeur José-Alain SAHEL et Monsieur le professeur Antoine LABBE représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Gilles NEGRE, de la CGT et Monsieur Alain REA de la CFDT, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité des personnalités qualifiées :

- Un représentant du Sénat, dans l'attente d'une révision législative permettant le renouvellement du mandat ou la désignation de parlementaires au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts, conformément à l'article R6147-60 du code de la santé publique ;
- Un représentant de l'Assemblée Nationale, dans l'attente d'une révision législative permettant le renouvellement du mandat ou la désignation de parlementaires au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts, conformément à l'article R6147-60 du code de la santé publique ;

- Monsieur Jean MARIMBERT, conseiller d'Etat, désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat ;
- Monsieur Yves DENIS (Association Les Petits Frères des Pauvres), représentant des usagers désignés par le Préfet de région d'Île-de-France ;
- Monsieur Philippe TILLOUS-BORDE, représentant des usagers désigné par le Préfet de région d'Île-de-France.

**ARTICLE 3 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

**ARTICLE 4 :** La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, le Directeur du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 03 octobre 2022

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France  
Le Directeur de la Délégation  
départementale de Paris

**SIGNÉ**

Tanguy BODIN